

Évaluation de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris

Mise à jour d'études de donneurs faites dans le cadre de la première phase

ROYAUME-UNI

Résumé Exécutif

Quels changements ont été proposés et mis en œuvre à la suite de la première phase de l'Évaluation ?

Le DFID a accepté presque toutes les recommandations formulées dans le rapport de Synthèse de l'étude des donneurs et l'étude de cas de l'administration centrale des donneurs portant sur le DFID, et y donne suite. Parmi d'autres recommandations, il y avait les suivantes :

- informer régulièrement le Parlement et le public sur les progrès réalisés en matière d'efficacité de l'aide et fixer des objectifs clairs en matière de transparence
- améliorer la prévisibilité à moyen terme des apports d'aide pour que les données soient intégrées aux exercices de budgétisation et de notification des pays partenaires
- déléguer davantage de pouvoir aux bureaux sur le terrain
- s'il y a lieu, le DFID devrait renforcer l'appui aux pays partenaires afin qu'ils s'adaptent au programme d'action de Paris.

Le DFID a rejeté certaines recommandations portant sur des budgets et ressources en particulier, ainsi que sur des analyses comparatives, car elles n'étaient pas jugées utiles étant donnée l'existence d'autres processus.

En 2010, le DFID a fait l'objet d'un examen par les pairs mené par le CAD, qui fournit davantage de renseignements sur les progrès enregistrés par le DFID en matière d'efficacité de l'aide.

Est-ce que le Programme d'action d'Accra a donné un nouvel élan au processus de la DP et produit des résultats particuliers ?

Le Programme d'action d'Accra a certainement donné un nouvel élan au DFID pour mettre en œuvre la Déclaration de Paris. Il a débouché sur un plan d'action élaboré par le DFID, « Beyond Accra » (Au-delà d'Accra), et a été approuvé par les ministres. Ce plan indique comment nous donnons suite aux engagements de Paris et d'Accra. Il a été publié en juillet 2009 sur le site Web du DFID et présenté au CAD. Nous avons également présenté au CAD deux rapports d'étape sur la mise en œuvre des engagements urgents pris à Accra.

Depuis Accra :

- Le DFID a publié les conditions des décaissements à partir du mois d'avril 2010.
- La majorité de nos bureaux de pays signalent qu'ils renseignent les gouvernements partenaires sur les engagements annuels.
- Lorsque les ressources sont versées directement aux gouvernements des pays partenaires faisant partie de nos pays de concentration, nous fournissons des données indicatives sur les ressources qui seront affectées au cours des trois prochaines années.

- Nous publions des données indicatives sur les ressources qui seront affectées au pays dans le cadre des programmes de pays pour les trois – et bientôt quatre – prochaines années de la période actuelle de la revue des dépenses du RU.
- Le DFID a travaillé à l'amélioration de la transparence de l'aide, conformément aux engagements de Paris et d'Accra. En juin 2010, le secrétaire d'État a lancé l'initiative « Aid Transparency Guarantee » (Garantie de la transparence de l'aide) du RU. Nous commencerons à publier l'information intégrale sur tous les nouveaux projets de DFID de plus de 500 £ dès janvier 2011. En août 2009, nous avons publié sur le site Web de DFID une base de données que l'on peut consulter et qui contient de l'information sur les projets.
- Nous avons piloté l'Initiative pour la transparence de l'aide internationale, qui a été lancée à Accra afin d'aider les donateurs à donner suite à leurs engagements envers la transparence. En juin 2010, les 18 donateurs signataires se sont mis d'accord sur l'information qu'ils publieraient au cours de la première phase, sur des définitions et des formats communs, et la mise en œuvre devait commencer en janvier 2011.
- Le DFID a travaillé avec d'autres donateurs et partenaires dans des pays comme le Ghana, la Zambie, le Bangladesh et l'Ouganda pour améliorer la responsabilité mutuelle. Pour accélérer les progrès au niveau des pays, nous avons analysé les obstacles à l'établissement des processus de responsabilité mutuelle dans onze des pays où nous avons des programmes, et prodigué des conseils de base sur cette question à nos bureaux sur le terrain. Ces conseils ont également servi au Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide. De plus, nous avons travaillé en étroite collaboration avec le Forum des Nations Unies pour la coopération en matière de développement dans le cadre de son étude sur la responsabilité mutuelle au niveau national.
- En 2009, le DFID a passé en revue les mesures incitatives visant l'amélioration de l'efficacité de l'aide, à l'aide d'un outil d'autoévaluation qui a été présenté à Accra. Nous avons partagé les résultats de cet examen avec le CAD et mis en œuvre des recommandations visant le perfectionnement de ces mesures.
- Le DFID met davantage l'accent sur les résultats pour s'assurer que les décisions en matière de programmes et de politiques sont fondées sur l'expérience de ce qui fonctionne et sur l'optimisation des ressources. Il veut aussi s'assurer qu'il tire des leçons et améliore les résultats en s'appuyant sur la recherche, les études et les évaluations.

Quels exercices de reddition de comptes sur la mise en œuvre de la Déclaration de Paris ont été faits devant des structures de responsabilisation nationales et internationales ?

À l'échelle nationale :

Le DFID rend compte des résultats en matière d'efficacité de l'aide dans son rapport annuel rendu public. Le DFID doit s'assurer que l'aide internationale octroyée par le RU est la plus efficace possible et il doit en rendre compte au Parlement et au public. Il répond par la même occasion à la loi sur le développement international (notification et transparence) de 2006, qui oblige le secrétaire d'État à rendre compte des progrès enregistrés dans des domaines précis en matière d'efficacité de l'aide. Le rapport le plus récent du DFID, portant sur l'exercice 2009-2010, est publié sur son site Web.

Le DFID a présenté un rapport au *All Party Parliamentary Group for Debt Aid and Trade* qui a mené une enquête parlementaire sur l'efficacité de l'aide, dont le rapport a été rendu public en mars 2010.

À l'échelle internationale :

Le DFID présente des rapports sur l'efficacité de l'aide au CAD et un rapport annuel à l'UE. L'examen par les pairs du DFID, mené par le CAD en 2010, comprenait un examen de l'efficacité de l'aide.